#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### DEPARTEMENT DE LA LOZERE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

#### **OBJET:**

Approbation du rapport des administrateurs SPL ARAC Occitanie Exercice 2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance Publique du 10 septembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :

en exercice : 28
présents à la
séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation:

3 septembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 24 septembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le 15 SEP. 2020 Le Président,



L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à la Salle de la Biogue à Badaroux, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents: MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

<u>Etaient représentées</u>: MMES Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, (Laurent SUAU), Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Conseillers Communautaires.

**Etait absent**: M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Suite aux délibérations successives n°5660/2018-097 du 06/04/2018, n° 6451/2020-02 du 27/02/2020 et n°6452/2020-03 du 27/02/2020, notre collectivité adhère à la SPL Agence Régionale de l'Aménagement et de la construction Occitanie (SPL ARAC Occitanie).

Conformément à la règlementation en vigueur, notre assemblée doit approuver le rapport des administrateurs - exercice 2019, joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture 048-244800405-20200910-6725-2020-149-

Date de télétransmission : 14/09/2020 Date de réception préfecture : 14/09/2020 Il est proposé:

- d'APPROUVER le rapport des administrateurs exercice 2019 joint en annexe,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à la mise en œuvre de cette décision,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme, Mende, le Le Président, Laurent SUAU

11/09/2020